

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir, —  
4 — 13 — — express.  
7 — 22 — — omnibus.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir, —  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et être payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Voici, d'après des dépêches privées, l'analyse du discours de M. Thiers à l'occasion de l'emprunt :

M. Thiers démontre que la France, malgré des malheurs sans pareils, peut supporter les charges pesant sur elle. Il dit que l'Empire trompait le pays en présentant deux budgets divisés.

Il reproche à l'Empire de ne pas avoir empêché la guerre de la Prusse contre l'Autriche en 1866; il dit que la politique de Napoléon fut inapte.

Après la faute de Sadowa une plus grande fut de vouloir la réparer sans être prêt militairement et politiquement. L'Autriche notre seule alliée possible avait fait dire à Napoléon : « Ne comptez pas sur moi. »

Le résultat de la guerre fut pour la France une perte de huit milliards; mais en payant sa faute, la France dans un avenir qui est prochain, j'espère, constatera sa grandeur immortelle.

M. Thiers dit :

« Une impression profonde fut produite en Europe par le spectacle de l'union et de la résistance de Paris. » Une grande faute fut commise par Gambetta en continuant la résistance sur la Loire, sans espérance de succès. Si la paix avait été faite alors, notre désastre pouvait être limité à quinze cents millions; les dépenses de la guerre 2 1/2 milliards; l'indemnité eût été probablement moindre ainsi que la perte de territoire.

Le total des dépenses de la guerre atteignit ultérieurement trois milliards. M. Thiers dit que les entraînements du patriotisme de Gambetta seraient excusables. Malheureusement les entraînements de parti s'y mêlèrent. L'Empire est responsable de tout cela; il est la cause de tous nos désastres.

M. Thiers expose le budget de 1870 dont le passif est de 3 milliards 300 millions et l'actif de 2 milliards 756 millions, y compris l'emprunt, mais en défalquant le déficit des impôts. Conséquemment, le déficit est de 645 millions.

M. Thiers calcule que le déficit de 1871 atteindra probablement 986 millions, donc le déficit total pour deux années serait de 1,631 millions.

La Banque nous prêta 1,350 millions, nous sommes donc à découvert de 301 millions.

Notre dette flottante est seulement de 650 millions.

M. Thiers dit que la France paye l'impôt avec empressement.

Il expose ensuite les dépenses à faire. Il dit qu'il faudra réparer les ruines de Paris, monter à l'Europe qu'aucune nation ne se relève vite comme la France.

Nous devons payer à la Prusse 2 milliards, moins 125 millions déjà avancés et 325 payés par la cession du chemin de fer de l'Est. La Banque peut encore nous prêter 200 millions. Nous avons donc un total de 650 millions disponibles pour les dépenses imprévues. Nous aurons à relever les ruines de Paris, à fermer la frontière ouverte par les malheurs de la guerre.

Il dit que le premier versement de l'emprunt sera de 15 0/0.

Il espère que beaucoup de souscriptions se

paieront par anticipation. Nous pourrions ainsi payer les Prussiens.

La Banque, qui possède actuellement 520 millions en or, nous prêterait au besoin, sans être obligée d'augmenter la circulation des billets, qui est de 2 milliards 400 millions.

M. Thiers constate que nous aurons trois ans avant d'être obligés de recourir à un nouvel emprunt.

Notre situation financière est laborieuse, mais pas désastreuse.

Nous payons 3 0/0 d'intérêt à la Banque.

L'année prochaine, nous donnerons 1 0/0 de l'emprunt émis en 5 0/0, parce qu'il reste ainsi une marge moindre pour l'éventualité où le remboursement de l'emprunt émis à 82 ou 83 produirait 6 0/0.

Si nous sommes sages, dit M. Thiers, on pourra emprunter ultérieurement à 5 1/2 ou 5.

M. Thiers énumère les charges nouvelles du budget.

Ces charges, comprenant l'intérêt des 8 milliards résultant des dépenses de la guerre ou de l'indemnité due aux Prussiens, atteignent 356 millions.

Il déclare qu'il faut ajouter deux cents millions d'amortissement; donc, les charges totales s'élèvent à 556 millions.

Il évalue que ce chiffre pourra être réduit seulement à 436 par la réduction des dépenses, car il ne faut pas songer à diminuer les budgets de la guerre et de la marine.

Il démontre que de nouveaux impôts feront aisément face à ces charges nouvelles.

Un seul des nouveaux impôts fut contesté; c'est celui sur les matières premières, principalement sur les textiles.

M. Thiers dit que son système commercial ne sera pas le rétablissement des prohibitions, mais seulement le relèvement de quelques tarifs.

Il croit que la production en France atteint 16 à 17 milliards.

On trouvera facilement 436 millions sans nuire à la production.

M. Thiers conclut en disant que notre situation est relativement bonne et que nos malheurs nous profiteront. (Applaudissements.)

Répondant plus tard à M. Germain, M. Thiers dit qu'il n'associera jamais son nom à l'établissement d'un impôt sur le revenu.

La séance, suspendue, est reprise à neuf heures.

La discussion de l'emprunt continue.

L'article premier est adopté.

La commission introduit ensuite un article portant que les déposants à la caisse d'épargne peuvent recevoir des titres d'emprunt aux conditions stipulées et correspondant à leurs dépôts.

Cet article 2 et articles restants sont adoptés.

A l'occasion d'un amendement de M. Godin, M. Casimir Périer déclare que la commission des finances est décidée à toujours repousser l'émission du papier-monnaie.

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité.

L'Univers d'hier soir publie une pétition adressée à l'Assemblée nationale par les évêques de la province de Bourges pour demander aux repré-

sentants de protester publiquement, au nom de la France, contre la violation du traité de Zurich et contre tous les attentats commis à l'égard du Souverain-Pontife. Ils leur demandent, en outre, d'inviter le chef du pouvoir exécutif à se concerter avec les puissances étrangères, afin de rétablir le Pape dans les conditions nécessaires à sa liberté d'action et au gouvernement de l'Eglise catholique.

M. Er. Falconnet, président de chambre en la cour d'appel de Paris, vient d'adresser à l'Assemblée nationale une pétition qui ne peut manquer de réunir de nombreuses adhésions. Le savant magistrat, à qui la direction des plus importants parquets et de nombreuses présidences de cour d'assises à Paris ont révélé nos plaies sociales sous tous les rapports, demande, fort de son expérience, une loi répressive de l'ivresse publique. Ce vice, honteux pour notre société française, est dégradant pour un peuple qui se dit libre et qu'on croit encore chrétien, malgré les crimes insensés et sanglants qui viennent de désoler Paris, en dépassant les rêves les plus horribles de la barbarie.

Nous applaudissons de toutes nos forces aux lignes suivantes qu'écrit le *Constitutionnel*. On ne saurait trop faire comprendre — y réussira-t-on? — au parti de l'ordre, que s'abstenir c'est désertier, et que désertier c'est compromettre l'avenir de la France.

« Nous ne nous laisserons pas d'inviter les habitants de Paris qui ont émigré, soit à l'époque du siège, soit sous le règne de la Commune, à presser leur rentrée. L'importance du scrutin qui se prépare est exceptionnelle.

« Si les hommes de désordre triomphaient au 2 juillet, comme ils l'ont fait au 8 février, grâce à l'abstention des hommes d'ordre, le mal qui en résulterait serait peut-être irrémédiable.

« L'insurrection a été vaincue, il est vrai, par la bravoure de notre armée; mais elle est loin d'être épuisée. Tous ses efforts vont se réunir pour tenter de reprendre par le vote pacifique ce qu'ils avaient dérobé, sans pouvoir le garder par la violence. C'est aux honnêtes gens de tous les partis à aviser! »

Le nom de M. Gambetta avait été proposé pour la candidature aux élections du 2 juillet, dans la Gironde.

M. Gambetta a décliné les offres qui lui avaient été faites.

« M. Gambetta, dit la *Tribune de Bordeaux*, nous a fait savoir qu'aucune considération ne pouvait changer sa résolution première. Dans une lettre politique, qui sera publiée, M. Gambetta dira lui-même à la France républicaine qu'elle doit voter comme un seul homme pour les listes républicaines; mais que lui, il croit devoir n'accepter aucune candidature. »

Le comte de Waldersée, qui vient d'être appelé à représenter, à Paris, la Prusse, est un officier d'une compétence très-grande dans toutes les questions militaires. A Berlin, on tient à être bien renseigné sur les nouveaux armements de la

France et sur l'organisation qu'elle se propose de donner à ses armées.

## NOUVELLES DE ROME.

D'après une dépêche de Marseille, les lettres de Rome, du 16, sont pleines de détails sur les fêtes du vingt-cinquième anniversaire de l'avènement du Pape. La police italienne avait pris de grandes précautions. Cependant des groupes menaçants se sont rassemblés aux portes du Vatican et ont insulté les visiteurs.

Il y avait une foule d'équipages étrangers, et des députations venues de tous les pays, même de Pologne, remplissaient la place; beaucoup portaient sur la poitrine des croix noires et blanches.

Le Pape a reçu, le 15, dans la salle du Trône, deux mille délégués; il a été salué par des acclamations enthousiastes auxquelles il a répondu qu'il espérait que bientôt la croix marcherait dans Rome sans avoir à craindre les outrages.

Il a admis ensuite 800 dames, les remerciant de leur dévouement qui faisait un si grand contraste avec les fureurs insensées de certaines femmes françaises. Il a parlé de la France avec des larmes dans la voix; et exprimé sa satisfaction profonde du télégramme que lui avait adressé la reine Victoria pour le féliciter et lui souhaiter de longues années. Le Pape a donné 15,000 francs pour les pauvres. Sa Sainteté a reçu de magnifiques cadeaux, notamment de la Palatine, ainsi que des offrandes de paroisses de Rome à titre de denier de Saint-Pierre. On a reçu la nouvelle à Rome de l'envoi d'une adresse signée par 25 Suisses.

Rome est tranquille.

## L'INTERNATIONALE.

L'Angleterre commence à s'émouvoir sérieusement des menées de l'Internationale. Des pétitions nombreuses adjurent le Parlement de prendre des mesures contre la « peste internationale. »

Cette adresse, couverte de plus de 6,000 signatures des principaux armateurs, manufacturiers et commerçants des deux grandes cités, se termine, dit l'*Opinion nationale*, par une tirade quasi-biblique, qui trahit bien la profonde anxiété des classes bourgeoises d'Angleterre :

« Que le glaive des lois frappe sans pitié ces modernes Philistins, comme autrefois le bras d'Israël, et le peuple de Dieu sera sauvé! »

Le mouvement de l'opinion est tellement accentué que le ministère a dû s'incliner. M. Gladstone doit déposer, à la Chambre des communes, une proposition tendant à la suspension provisoire de l'*habeas corpus* dans toute l'étendue du royaume-uni.

Le cabinet est fermement résolu à s'opposer, même par la force, à toute manifestation en faveur de la Commune de Paris, et dans la prévision d'un conflit, ordre vient d'être envoyé à Winchester et Chatam de diriger sur Londres deux régiments d'infanterie, un régiment de dragons et de l'artillerie.

L'émotion est grande dans toutes les classes de la société anglaise, et de toutes parts les riflemen volontaires (gardes civiques) se tiennent prêts à défendre la loi et la propriété.

Le ton des journaux socialistes de l'Allemagne n'est pas fait pour rassurer beaucoup sur les tendances de la Société. On lisait l'autre jour, dans le *Volksstaat* de Leipzig, l'appréciation suivante des événements de Paris :

« Mensonge et calomnie, voilà les armes spirituelles avec lesquelles la bourgeoisie combat le socialisme. Et jamais elle n'en a fait un plus odieux usage que contre la Commune et ses défenseurs. La terreur pendant le siège, mensonge ; les pillages, les violences, les exécutions, mensonges, mensonges, mensonges ! L'incendie de Paris par les socialistes après l'entrée des Versaillais, mensonge ; les ordres de brûler la ville, mensonges ; d'exécuter les otages, mensonges ! »

Ailleurs, le même journal « prouve, » par des correspondances anglaises, que ce sont les soldats de Versailles, les « bandits » de l'ordre, qui ont fusillé les otages.

Une autre fois, au contraire, le *Volksstaat* reproche à la Commune d'avoir été trop molle :

« Aujourd'hui, la Commune est punie de la douceur qu'elle a montrée au début de son règne. Au lieu de se venger sur-le-champ des barbaries de la canaille de Versailles, et de faire fusiller les otages immédiatement, elle ne s'y est décidée qu'au dernier moment. Au lieu de démolir les Tuileries et le Palais-Royal, ces monuments de la honte monarchique, pour mettre à leur place des maisons pour le pauvre peuple, on les a incendiés pour couvrir la retraite.

« Il fallait dans le commencement faire preuve de la plus extrême rigueur, pour déposséder les quartiers riches et les rendre impuissants ; si l'on avait agi ainsi, l'entrée des Versaillais par les portes et les remparts non occupés, grâce aux sommes d'argent que l'on avait distribuées, aurait été impossible. La Commune est morte par ses propres fautes. La miséricorde et l'humanité sont de belles choses, à condition qu'on ne les applique pas aux brutes humaines qui composent la bourgeoisie française et belge. »

La Suisse est également très-travaillée en ce moment par l'Internationale. Nous avons parlé des grèves qu'elle y fomentait. Elle y tient en même temps des réunions importantes. Le 16 juin a été tenue une assemblée générale des trente sections au Temple-Unique. L'ordre du jour portait :

1° L'association internationale en face des événements actuels de l'Europe ;

2° Communication très-importante. Les puissances européennes auront peut-être bientôt à se repentir de leur peu de bonne volonté à aider la France dans l'œuvre de répression terrible, mais nécessaire, qu'elle est obligée d'entreprendre.

Le Comité central de Londres a envoyé dernièrement à toutes les sections d'Europe et d'Amérique une circulaire leur demandant de déclarer chacune, par un manifeste, si elles sont avec ou contre la Commune de Paris.

*Paris-Journal* publie le manifeste adressé au comité central par les sections milanaises de l'Internationale.

Ce manifeste a été voté par 2,540 membres, et se termine ainsi :

« Travailleurs !  
 « Au moment où nos frères de Paris, vaincus, traqués comme des bêtes fauves, tombent par centaines sous les coups de leurs assassins, disons-leur : Venez à nous, nous sommes là ; nos maisons vous sont ouvertes, nous vous protégeons jusqu'au jour prochain de la revanche.

« Travailleurs !  
 « Les principes de la Commune de Paris sont les nôtres ; nous acceptons la responsabilité de ses actes.

« Vive la République sociale !  
 « MALDINI, GIOVACHINI, DUPONT LÉON. »

#### QUELQUES CHIFFRES INSTRUCTIFS.

Voici une appréciation, faite par un homme compétent, des pertes occasionnées rien que par les incendies ordonnés par la Commune :

Ministère des finances,	12,000,000 f.
Palais des Tuileries et annexes,	27,000,000

Palais-Royal,	3,000,000
Hôtel-de-Ville,	30,000,000
Palais-de-Justice,	3,000,000
La Conciergerie,	500,000
Préfecture de police,	2,000,000
Théâtre-Lyrique,	1,000,000
Théâtre du Châtelet,	200,000
Théâtre de la Porte-Saint-Martin et maisons voisines,	4,000,000
Théâtre des Délassements-Comiques,	200,000
Grenier d'abondance (non compris les marchandises),	5,000,000
Arsenal,	1,500,000
Saint-Eustache,	200,000
Manufacture des Gobelins (non compris les tapisseries),	1,000,000
Mairie du 4 <sup>e</sup> arrondissement,	300,000
Caisse de Poissy et de la Boulangerie,	2,500,000
Assistance publique,	2,000,000
Palais de la Légion-d'Honneur,	1,000,000
Conseil d'État et Cour des Comptes,	8,000,000
Archives de la Cour des Comptes,	900,000
Caisse des dépôts et consignations,	4,000,000
Caserne du quai d'Orsay,	500,000
Entrepôts de la Villette (non compris les marchandises),	5,000,000
Chemin de fer de Lyon,	5,000,000
Huit maisons, rue Royale,	2,000,000
Douze maisons, rue de Rivoli,	3,600,000
Quatre maisons, boulevard Sébastopol,	800,000
Deux maisons, boulevard Beaumar- chais,	500,000
Quatre maisons, boulevard Richard- Lenoir,	600,000
Vingt maisons, rue de la Roquette,	2,000,000
Cinq maisons, rue Saint-Martin,	1,200,000
Une maison, rue du Temple,	400,000
Huit maisons, aux abords de l'Hô- tel-de-Ville,	2,000,000
Deux maisons, place du Louvre,	500,000
Quinze maisons, rue de Lille,	3,000,000
Sept maisons, rue du Bac,	1,500,000
Une maison, carrefour de la Croix- Rouge,	1,200,000
Quatre maisons, rue Vavin,	3,000,000
Deux maisons, rue Notre-Dame- des-Champs,	200,000

Si l'on ajoute à cela les dégâts de toutes sortes faits par les balles et les obus ; si l'on compte les meubles, les tableaux, les marchandises brûlés, les quartiers d'Auteuil et du Point-du-Jour qu'il a fallu réduire en poussière, on arrivera à un chiffre de près de 300 millions !

#### QUELQUES RESSOURCES NOUVELLES.

On sait que la valeur des loyers sert de base à la contribution locative. Or, un grand nombre de propriétaires ne déclarent pas exactement la quotité des loyers à eux payés. Il en résulte que l'imposition foncière est réduite dans de grandes proportions et que la contribution locative jouit d'une réduction proportionnelle.

Afin de faire cesser cette fraude, un projet de loi sera prochainement soumis à l'Assemblée, qui déclarera que tout bail à loyer doit être enregistré moyennant un droit fixe de 50 centimes. Ce sera une première source de nouvelles recettes pour l'Etat.

Autre ressource. Lorsque les huissiers font un protêt et vont le déclarer à domicile, ils doivent en laisser copie ; ils portent, en effet, au compte de leurs clients le montant de ladite copie ; mais ni à Paris ni dans les grandes villes cette copie, dont le libellé de protêt fait mention, n'est réellement laissée à domicile, elle est remplacée par une carte de visite. La personne protestée paie tout autant que si la loi n'était pas violée. Le Trésor perd et les huissiers gagnent. On assure qu'une circulaire va être adressée aux chambres syndicales d'huissiers et aux procureurs de la République pour modifier cet état de choses.

On affirme que le Trésor rentrerait, par ces diverses réformes, dans la somme de 204 millions par an.

Nous empruntons les lignes suivantes à un article publié dans *Paris-Journal* par M. E. Schœlcher, sous le titre : *Etudes sur l'organisation militaire de la France* :

« L'adoption et la généralisation des voies ferrées apportent sans contredit des modifications

profondes aux règles de la stratégie et de la tactique ; mais elles rendent aussi les armées permanentes bien plus nécessaires. Rien ne forme mieux les troupes que les marches. On conçoit que des recrues parties d'une caserne de France aient pu arriver vieux soldats sur un champ de bataille où elles s'étaient rendues par étapes. Il en est tout autrement aujourd'hui : des conscrits embarqués en chemin de fer seront encore des conscrits en arrivant trois jours après sur le théâtre des opérations.

« Officiers ni soldats, personne n'aura plus le temps de se former à la guerre par la guerre elle-même. Tous doivent y être préparés de longue main. Nous sommes donc, on le voit, fatalement condamnés à la dure nécessité des armées permanentes, non-seulement nombreuses au jour de l'action, mais encore solides et instruites. Il faut faire concourir à leur formation le plus grand nombre possible de citoyens, et répandre parmi eux une forte éducation militaire.

« Ce point de départ établi, nous semble-t-il, par des arguments indiscutables, la première question qui se présente est celle du recrutement. »

Pour les articles non signés P. GODET.

#### Faits Divers.

Paris est en pleine anarchie électorale ; les comités s'organisent difficilement ; celui des dix-huit journaux qui se proposent de patroner les candidats sans couleur politique ne paraît pas appelé à exercer une grande influence, précisément à cause de son absence de tout programme clairement défini. Les trois ou quatre fractions de la gauche n'ont pu encore parvenir à s'entendre. Quant aux communeux, ils n'ont plus de chefs, ils sont désorganisés et ont peur, en allant voter, de se signaler aux recherches de la police. Il est donc bien difficile de prévoir quel sera le résultat des élections à Paris.

— L'activité que la police déploie en ce moment contre les communeux, trop nombreux encore, qui ont réussi à se cacher momentanément, ne l'empêche pas d'exercer les poursuites les plus rigoureuses à l'égard des condamnés ou prévenus ordinaires qui ont été libérés pendant les derniers jours de l'insurrection.

Le nombre de gens appartenant à cette catégorie était de 100 environ à la Conciergerie et de 400 à Mazas.

La plupart de ces individus viennent, d'ailleurs, se constituer d'eux-mêmes prisonniers entre les mains de la justice ; soit que par cette manière d'agir ils espèrent bénéficier de certaines circonstances atténuantes, soit qu'ils craignent, étant repris, d'être accusés de participation dans le meurtre des otages.

— Il n'y a heureusement plus lieu de craindre que l'incendie de la préfecture de police et du palais de justice ait détruit les dossiers judiciaires. Cette comptabilité de la morale publique était transcrite à trois exemplaires, tout comme le grand-livre de la dette publique. L'un d'eux a été sauvé par M<sup>me</sup> Larousse, femme du secrétaire du parquet.

Tous les récidivistes y sont inscrits. Ils sont d'ailleurs tous sommés de se présenter devant qui de droit, dans un délai très-rapproché. Cette mesure, qui donnera certainement lieu à beaucoup de révélations de la plupart d'entre eux, fournira des indications précieuses sur beaucoup de membres de la Commune ou de la garde fédérée.

C'est ainsi peut-être qu'on mettra la main sur les aimables officiers ou fonctionnaires de la Commune, qui ont enlevé la caisse générale du greffe.

Cette caisse, dont le dépositaire était M. Pauche, greffier-général, ne contenait pas moins de 300,000 francs.

La somme assez importante que nous mentionnons était composée des sommes qu'on saisit habituellement sur les condamnés et qui sont consignées au greffe jusqu'à ce qu'elles puissent être reversées entre les mains des ayants-droit.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

D'après un avis publié par le *Journal officiel*, le concours pour l'admission à l'Ecole militaire

n'aura pas lieu cette année. Les candidats qui s'étaient fait inscrire pour subir les examens et qui se trouveraient avoir dépassé la limite d'âge l'année prochaine, seront admis, néanmoins, au concours de 1872.

Dans la séance du 19 juin, il a été déposé un projet de loi, en cinq articles, relatif au travail des enfants dans les manufactures. Ce projet de loi est dû à l'initiative de l'un de nos députés, M. Ambroise Joubert.

SOCIÉTÉ ANONYME A RESPONSABILITÉ LIMITÉE  
 DU  
 CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.  
 Capital social 2,000,000.

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que le paiement du coupon d'intérêt des actions pour le premier semestre de 1871, coupon s'élevant à 3 fr. 15 par action de 125 fr., aura lieu à Poitiers, dans les bureaux de la Société, rue Boncenne, n° 1, tous les jours, de midi à trois heures, les dimanches exceptés, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Le paiement du coupon revenant à chaque titre sera effectué sur la seule présentation du titre, entre les mains du porteur, sans que celui-ci soit appelé à justifier de son individualité. Une même personne peut donc se présenter porteur des titres de plusieurs actionnaires, et recevoir le montant des coupons revenant à ces titres.

#### PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en un seul terme, payable au 15 juin, sont priées de se libérer sans retard.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### Dernières Nouvelles.

Versailles, 21 juin 1871.

#### Le Ministre de l'intérieur aux Préfets.

L'Assemblée nationale a adopté la loi suivante  
 Sont électeurs éligibles, sans condition de temps de résidence dans le nouveau domicile qu'ils ont choisi ou choisiront en France, les citoyens français qui, conformément à l'article 2 du traité du 10 mai 1871, ont opté ou opteront pour la nationalité française, à la charge par eux de faire à la mairie de leur nouvelle résidence, leur déclaration constatant leur volonté d'y fixer leur domicile et d'y réclamer leur inscription sur la liste électorale.

Les demandes d'inscriptions émanant des électeurs de cette catégorie seront reçues jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet au soir.

Versailles, 22 juin.

A l'Assemblée la proposition de concéder des terrains en Algérie aux Alsaciens est adoptée.

La nomination des membres formant la commission des grâces est faite.

Le *Journal officiel* annonce que la revue est définitivement fixée au dimanche 25 juin.

Le bruit que M. Victor Lefranc est allé en Angleterre est démenti.

M. de Forcade la Roquette est venu à Paris. On sait que l'ex-ministre refuse absolument de se présenter aux élections.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

#### P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

#### VENTE

aux enchères publiques.

Le samedi 24 juin 1871, à une heure, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, sous la Halle de Saumur (à droite), à la vente de **100 hectolitres de maïs roux**, très-belle qualité, expédiés de Toulouse et laissés en souffrance à la gare de Saumur, à la requête de M. Solacroup, directeur de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.  
 Saumur, imprimerie de P. GODET.